

De : LIOT Gérard <maire@aussac-vadalle.fr>
Sujet : Rue de l'église
Date : 01-07-2025 10:16
À : Christophe Lamache <famille.lamache@yahoo.com>;
CC : Céline Croizard <mairie@aussac-vadalle.fr>;

Bonjour Christophe,

J'espère que tu vas bien en cette période de forte chaleur, ainsi que ta famille.

La secrétaire de mairie m'a informé que tu ne serais pas présent ce soir à la séance du conseil municipal et je le regrette vivement au regard de ma proposition à examiner ta demande de modification des dispositifs liés à la piétonisation de la rue de l'église.

Comme je te l'avais indiqué il s'agit pour nous de s'assurer du respect de cette mesure car à ce jour des véhicules stationnent toujours dans la rue rendant impossible le passage des piétons au regard de sa faible largeur, ce qui engage leur sécurité. Je te rappelle que depuis 2019 la rue de l'église est dans le dispositif de zone de rencontre définie par l'article R110-2 du code de la route.

Au regard de ces éléments et comme tu le sais la pose de bornes dont une amovible a été votée par le conseil. Compte tenu de tes demandes, je peux, si cela te conviens, proposer au conseil de ce soir un aménagement de ces dispositions et en particulier de prévoir une borne amovible à chaque bout de la rue. On pourrait ensuite par convention te confier une clef pour manœuvrer ces bornes afin d'accéder à ta parcelle pour tes besoins de recharge de ton véhicule. cette clef serait uniquement pour ton usage.

Bien sûr tous les riverains pourront accéder occasionnellement à la rue en faisant la demande à la mairie.

Au niveau de la commune nous avons prévu un dispositif manuel, mais si tu accepte de prendre en charge le financement on pourrait installer un dispositif électrique.

J'espère avoir répondu à ta demande et je reste en attente de ta réponse afin de pouvoir l'évoquer au conseil de ce soir.

Cordialement

Gérard Liot
Maire d'Aussac-Vadalle
www.aussac-vadalle.fr